



choix d'un notaire pour une personne sous tutelle

Par **elyanne**, le **06/04/2011** à **13:46**

Ma mère est sous tutelle depuis 2008 et vit en maison de retraite.

Je suis sa fille, et j'ai deux frères dont un qui est d'accord avec moi..

La tutelle s'arrêtant le jour du décès, puis-je déjà choisir un notaire et demander à l'association tutélaire qu'elle remette tous les comptes et documents de ma mère au moment de son décès. ?

Merci de votre réponse.

Par **fra**, le **06/04/2011** à **15:22**

Bonjour,

Vous pouvez, toujours, diriger l'association tutélaire vers un Notaire de votre choix, en vue du règlement de la succession.